

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 30 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY**

OBJET : Subventions d'investissement en faveur des établissements publics hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis une vingtaine d'années, le Conseil départemental finance sous forme de subventions d'investissement amortissables, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics ou privés associatifs qui nécessitent des travaux d'entretien, d'hygiène et de modernisation. Les modalités de versement de ces subventions sont variables selon 3 facteurs qui sont le montant de la subvention, le budget de l'exercice disponible et la situation financière particulière de chacun des établissements qui pourrait bénéficier de ces subventions.

Ce financement permet de limiter l'incidence financière sur les prix de journée, en évitant notamment le recours à l'emprunt. Cette maîtrise des prix de journée hébergement doit non seulement concourir à freiner le recours à l'aide sociale, mais également limiter le surcoût du prix de journée acquitté par les personnes âgées dépendantes payantes.

Cette politique a permis d'améliorer de manière très substantielle le cadre de vie ainsi que la sécurité des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes.

C'est pourquoi, vous trouverez en annexe 1 les demandes de subvention des 7 EHPAD publics.

Le montant total des subventions d'investissement accordées s'élève à 300 000,00 € sur une dépense subventionnable globale de 574 262,25 €, conformément à l'annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

